

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leur Gouvernement respectif, ont signé le présent Accord.

FAIT en double exemplaire à Ottawa, ce 11ième jour de juin 1973, en langues anglaise, française et chinoise chaque version faisant également foi.

Pour le Gouvernement du Canada
MICHELL SHARP

Pour le Gouvernement de la République populaire de Chine
YAO KUONG